

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	30	30 + 8 pouvoirs
Date de convocation 2 avril 2025		

L’an deux mille vingt-cinq, le dix avril à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Nubécourt, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **AUBRY Martine, BAZART Christian, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, CHARTON Patrice, DECHEPPE Mathilde, FABRE Alain, FABRE Hervé, GAND Hervé, GARAT Cédric, GEORGE Marie-Cécile, GROSS Patrick, KLEIN Françoise, KLEIN Marie-Françoise, LOCARDEL Maurice, MENUSIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, PATRIS Karine, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, VERDUN Marie-Pierre, WEISSE Brigitte.**

Absents : **BARDOT Fabrice, BERTHAUX Evelyne, BRENEUR Robert, PHILIPPOT Nathalie, PINET Julien, ADRIAN Jean-Louis, FEVEZ Clément, ILIC Jean-Marc, KAAG Joseph, KLEIN Dania, LINARD Lidwine, LOMBART Vincent, MACINOT Séverine, CHARRIOT Sophie, CHASSEIGNE Didier, CHAUDRON Alain, DEJEAN Sabrina, ERNST Frédéric, FOURES Sylvain, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, JACQUET Clarisse, JEANSON LAMBERT Chantal, JOSSELIN Sylvine, LANG Christophe, LECLERC Raymond, L’HUIILLIER Gérard, MOLITOR Pierre-Louis, PHILIPPOT Céline, SANGNIER Yannick, THILL Angélique, WEISS Christian, WITZ Francis.**

Représentés : **ADRIAN Jean-Louis pouvoir donné à RENAUDIN Bernard, FEVEZ Clément pouvoir donné à GROSS Patrick, ILIC Jean-Marc pouvoir donné à RAMAND Thierry, KAAG Joseph pouvoir donné à POLMARD Christine, KLEIN Dania pouvoir donné à MENUSIER Pascal, LINARD Lidwine pouvoir donné à AUBRY Martine, LOMBART Vincent pouvoir donné à GEORGE Marie-Cécile, MACINOT Séverine pouvoir donné à DECHEPPE Mathilde.**

Monsieur BRISSE Philippe a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Admission en non-valeur de créances éteintes – Budget OM
N° de délibération : DE_2025_017

La Présidente expose que Madame la comptable publique du SGC de Bar le Duc a transmis une liste de créances éteintes à présenter en non-valeur au Conseil Communautaire dans le budget annexe OM de la Communauté de Communes.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Comptable Public de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Madame la Présidente soumet aux membres du Conseil Communautaire, un dossier de créances éteintes. Elle rappelle que ces créances s’imposent à la Communauté de Communes et que plus aucune action de recouvrement n’est possible. Elles constituent une charge budgétaire définitive et doivent être constatées par l’Assemblée selon la liste ci-dessous :

Exercice	Pièces	Objet	Créances éteintes
2023	2024-R-23-2264-1		186,17
TOTAL CREANCES ETEINTES BUDGET OM 14613			186,17

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Comptable Publique du SGC de Bar le Duc,

Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par la Comptable publique dans les délais légaux,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs évoqués par la Comptable publique,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'admettre en non-valeur les créances éteintes mentionnées ci-dessus ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles, fonctions et chapitres prévus à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente



Martine AUBRY

Martine AUBRY
2025.04.28 15:32:47 +0200
Ref:8628982-12959298-1-D
Signature numérique
la Présidente